

Actu Api

Varroase, chacun doit agir

Depuis deux ans, l'APIVAR est utilisé à large échelle en Belgique pour lutter contre la varroase.

Une des premières tâches du programme européen a été de mettre en place un réseau de surveillance sanitaire

En Wallonie. La vérification de l'efficacité de l'APIVAR était un des objectifs définis par le Comité d'accompagnement de ce programme.

Les apiculteurs de ce réseau ont pour mission d'enregistrer les mortalités naturelles durant la saison et de suivre les mortalités lors des traitements APIVAR et des traitements de contrôle réalisés avec l'APISTAN. Qu'ils soient remerciés tout particulièrement pour l'impressionnant travail fourni.

Les traitements de 1998 se sont déroulés sans problème particulier. Cependant, l'efficacité annoncée initialement par la firme n'était que trop rarement atteinte dans un délai de six semaines. Cela justifiait pleinement la prolongation du traitement à huit semaines.

Cette année, les résultats obtenus sont assez alarmants et montrent clairement que ce produit n'a pas répondu à nos attentes. Actuellement, les apiculteurs doivent agir avant le démarrage printanier des colonies sous peine de courir le risque d'observer une hécatombe dans les ruches et cela dès le début de saison.

Comment éviter d'en arriver à une telle situation ?

Ce numéro d'Actu Api a pour objectif de répondre à cette question. Il présente les résultats observés lors du traitement avec l'APIVAR, les hypothèses émises pour tenter de trouver une explication au manque d'efficacité généralement observé. Enfin, il vous propose un programme concret de dépistage de début de printemps.

Un deuxième volet aborde le futur sous deux aspects : l'importance croissante du plancher grillagé dans nos ruches et les risques liés à l'utilisation de traitements non agréés.

N° 8

Décembre
1999



1

Campagne APIVAR 1999

Pour la deuxième année consécutive, l'APIVAR était recommandé par l'Inspection vétérinaire pour traiter les ruches contre la varroase. Vous avez donc été nombreux à l'utiliser. Comme l'an passé, l'efficacité du produit a été vérifiée en réalisant un comptage régulier des mortalités d'acariens durant le traitement. Le graphique 1 nous montre l'évolution des mortalités en pourcentage dans le courant des huit semaines de traitement. Il compare l'efficacité théorique annoncée par le fabricant, les données moyennes de 1998 et la moyenne, le minimum et le maximum pour cette année. Normalement, la grande majorité des varroas (plus de 80 %) doivent tomber dans les deux premières semaines du traitement. Or, en 1998, la mortalité enregistrée n'était que de 55 % et en 1999, de 30 %. Si le traitement peut dans certains cas répondre pleinement à ce qui était annoncé, on constate qu'en moyenne, l'efficacité est nettement insuffisante. Dans certaines colonies, on peut même franchement dire que le traitement n'a pas fonctionné.

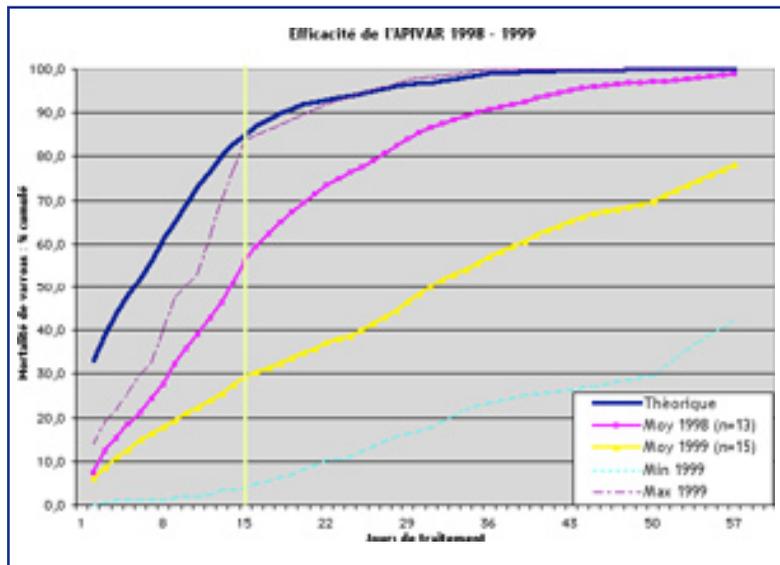
Sur un plus grand nombre de colonies pour lesquelles le nombre d'acariens tombés suite au traitement APIVAR était connu, un contrôle a été effectué avec de

l'APISTAN. Les nouvelles chutes de varroas observées ont permis d'établir que l'efficacité moyenne de l'APIVAR a été de 72,2 % avec une grande variabilité (efficacité minimum de 25 % et maximum de 99,3 %). Au sein d'un même rucher, on a même observé des différences d'efficacité dépassant 70 %. L'efficacité réelle est probablement différente car d'une part, il reste certainement des varroas après ces deux traitements et d'autre part, on ne peut éviter les phénomènes de réinfestation.

50 varroas, un nombre à ne pas dépasser

Outre l'efficacité, le nombre de varroas résiduels en fin de traitement doit également être vérifié. Ces acariens vont se multiplier au cours de la saison. Si leur nombre est trop important avant l'hivernage, il faut craindre pour l'avenir des colonies. Les Suisses ont montré que si le nombre de varroas présents dans une colonie avant l'hivernage ne dépasse pas 50, et sans réinfestation massive, la population de varroas ne devrait pas dépasser un seuil dommageable pour la colonie avant le mois d'août suivant. Dans le même

Graphique 1



esprit, il faut éviter d'avoir plus de 500 varroas pendant l'hivernage. Si ce nombre est atteint, l'hivernage risque d'être perturbé et le démarrage printanier de la colonie est fortement hypothéqué. Dans ce cas, un traitement d'urgence au printemps doit être envisagé.

Le graphique 2 montre pour chaque colonie le nombre d'acariens tombés par traitement. On constate que seul un quart des colonies comptent moins de 50 acariens résiduels après traitement APIVAR. Dans près de 30 %, le nombre de varroas dépasse le seuil critique des 500 et plus de 60 % en ont plus de 150. Face à ces résultats, il faudra retraiter au plutôt les colonies présentant plus de 50 varroas si l'on ne veut pas les voir disparaître au cours de la prochaine saison.

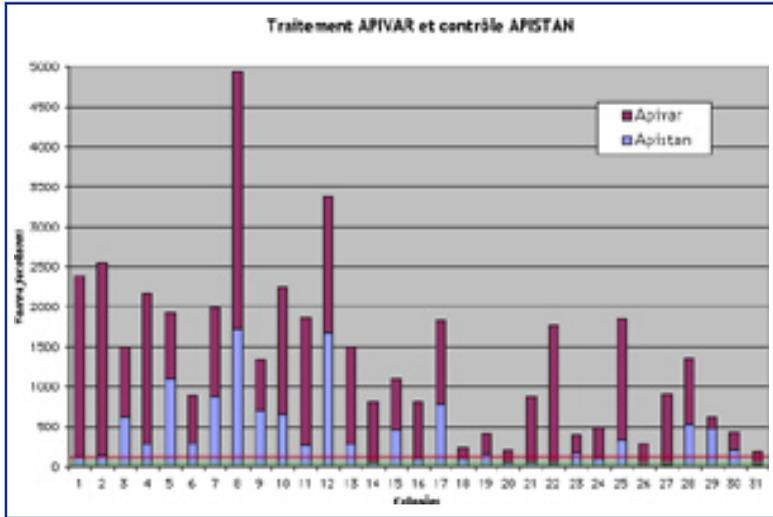
De plus, il faut savoir qu'une colonie trop infestée en varroas déserte sa ruche et les abeilles se font accueillir dans d'autres ruches. Cela provoque une surinfestation rapide de ruches saines qui, à leur tour, vont désertir ou se faire piller. C'est ainsi que dans certaines régions, on observe jusqu'à plus de 70 % de mortalité de cheptel.

Comment expliquer une telle situation ?

Pour l'instant, seules des hypothèses peuvent être avancées.

- La première hypothèse qui vient à l'esprit est une perte d'efficacité de l'amitraz (matière active de l'APIVAR). Il est vrai que ce produit a été utilisé

Graphique 2



à très large échelle pendant plusieurs années sous forme d'aérosol dans le sud de la France. Si un début de résistance était présent, il peut réapparaître assez rapidement. Si c'est le cas, cela signifie que cette molécule ne peut certainement plus être utilisée avant plusieurs années.

- On pourrait également être confronté à un problème de fabrication du produit. Dans ce cas, le lot fourni en Belgique serait déficient. Cette hypothèse est cependant peu vraisemblable.

- Cette année était assez exceptionnelle sur le plan climatique. Nous avons des colonies avec beaucoup de couvain pendant le traitement (dont du couvain en cours d'operculation), ce qui n'était pas le cas l'an passé. La présence de grande quantité de couvain permet aux femelles

varroas de s'introduire rapidement dans une cellule et ainsi, de mieux résister au produit de traitement. On a d'ailleurs constaté un nombre de varroas résiduels moins important dans les colonies présentant une rupture de ponte durant le traitement.

- Nous avons constaté cette année que le comportement de répulsivité d'un produit peut varier grandement d'une colonie à l'autre. Ce caractère semble être génétique car une même lignée se comporte de façon similaire vis-à-vis d'un produit. Dès l'an passé, nous avons signalé des comportements d'évitement par rapport au ruban placé dans la ruche (rognage de la cire en contact avec les rubans, propolisation...). Cela pourrait expliquer la grande variabilité d'efficacité en fonction des colonies.

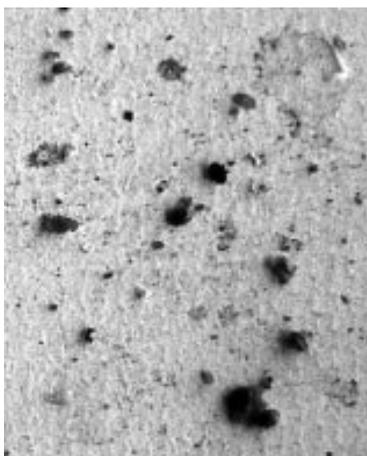
- Nous ne pouvons négliger l'importance des réinfestations qui peuvent dans certains cas être très importantes. Cela expliquerait des chutes régulières de centaines de varroas tous les jours, même en fin de traitement, et cela quel que soit le produit utilisé. Ce phénomène est difficilement explicable autrement. De plus, les mortalités sont souvent plus importantes par journées plus chaudes qui permettent un vol régulier des abeilles. Cela suppose que de nombreuses colonies se sont fait piller en fin de saison.

Le plus vraisemblable est que l'on est confronté à une combinaison de ces diverses hypothèses.

Comment vérifier si le traitement que vous avez effectué a été efficace ?

Comme personne ne peut préjuger de l'efficacité du traitement qu'il a réalisé, TOUS LES APICULTEURS doivent dès maintenant tout mettre en œuvre pour s'assurer de ne pas perdre de colonie au printemps. C'est pourquoi une campagne de dépistage est organisée en relation avec l'Inspection vétérinaire sur tout le territoire belge. Deux solutions sont proposées à l'ensemble des apiculteurs.

- Une première solution, assez simple mais très lourde en travail, consiste à vérifier, à l'aide



Varroas sur lange graissé

d'un plancher grillagé, les mortalités naturelles hebdomadaires d'acariens durant la période hivernale. Il faut s'assurer qu'aucun débris ne recouvre la grille du plancher. En absence de couvain, la mortalité naturelle est proportionnelle au nombre de varroas présents sur les abeilles. En moyenne (établie sur un minimum de 5 à 6 semaines), une population de 50 varroas aura une mortalité naturelle de un à grand maximum deux acariens par semaine. Si le nombre que vous enregistrez est plus important, vous devrez prévoir un traitement printanier.

- Si vous disposez de moins de temps, il est vivement conseillé de faire un petit test pour contrôler l'importance de la population de varroas présente en tout début de printemps dans vos colonies. Il faut réaliser ce test avec de l'APISTAN si vous avez utilisé de l'APIVAR pour

vosre traitement d'automne, et de l'APIVAR si vous avez utilisé de l'APISTAN. Lors des premiers jours un peu plus doux de l'année (si possible dès le 15 janvier et au plus tard le 15 février), il faut insérer un ruban au centre de la colonie (le plus près possible du jeune couvain). Traitez très tôt pour éviter une infestation du nouveau couvain indispensable au développement printanier de la colonie. À cette période, évitez toute visite trop longue. Simultanément, on nettoie le plancher des débris qui auraient pu s'y accumuler et on glisse un linge graissé. Les personnes qui disposent d'un plancher équipé d'un grillage seront grandement favorisées. Il est conseillé de vérifier les chutes au moins deux fois durant la semaine, car à cette période de l'année les débris peuvent être importants. Si en fin de semaine, le nombre de varroas tombés dépasse les 30, il faut envisager un réel traitement avec deux rubans par ruche qui se prolongera alors six semaines. Il faut impérativement, avant la pose des hausses, arrêter le traitement en retirant les rubans.

Vers un suivi régulier des varroas

Si jusqu'à ce jour, un apiculteur pouvait facilement se passer d'un plancher grillagé, actuellement, il n'en va plus de même. Il n'existe plus aucun produit sur

le marché qui vous assure une efficacité suffisante garantie. On doit pouvoir suivre rapidement, et sans perturber les abeilles, l'évolution des mortalités de varroas pendant ou en dehors des traitements. Ces mortalités vous indiqueront s'il est nécessaire de refaire un traitement complémentaire ou pas. Pratiquement toutes les nouvelles stratégies de lutte vont se baser sur un tel suivi. Si ce n'est déjà fait, n'attendez donc plus pour modifier vos planchers (voir Actu Api n°3, p. 8). Vous constaterez bien vite que les observations que vous pourrez en tirer sont aussi intéressantes que celles que vous pourrez obtenir en observant l'activité au trou d'envol ou au cadre témoin.

Danger des produits non agréés

Plus que jamais, il faut rester vigilants car, confrontés à un mouvement de panique, certains apiculteurs seraient tentés d'utiliser n'importe quel produit et cela dans des conditions parfois tout à fait inadaptées. Faut-il rappeler que seuls les produits disposant d'un agrément ont fait l'objet de tests officiels assurant que dans les conditions d'utilisation préconisées, aucun effet toxique ne doit être observé sur les abeilles, que les risques de contamination des produits de la ruche sont limités au maximum et qu'ils ne présentent aucun

danger pour l'apiculteur. Pour l'instant, en Belgique, seuls deux produits font l'objet d'un agrément. Il s'agit de l'APIVAR et de l'APISTAN. Cette situation va probablement évoluer rapidement car ces deux produits n'ont plus l'efficacité reconnue lors de leur agrément. Le choix du Ministère s'orientera probablement vers des produits déjà agréés dans d'autres pays de la Communauté européenne.

Voici, à titre indicatif un tableau reprenant quelques produits qui bénéficient aujourd'hui d'un agrément officiel dans un ou plusieurs pays de la Communauté.

En conclusion, désormais, la maîtrise de la varroase nécessite un suivi permanent des colonies afin d'intervenir à bon escient pour maintenir continuellement la population de varroas sous un seuil tolérable. Le temps où un seul traitement était suffisant est révolu. Il faut évoluer vers une lutte permanente contre la varroase. C'est à cette condition que nous pourrons sauvegarder le niveau actuel du cheptel. L'information, l'organisation de la lutte et les associations apicoles sont nos meilleures armes.

*Étienne BRUNEAU, CARI
Dr Franz JACOBS, Université de Gand*

Tableau : Plusieurs produits de traitement agréés dans la Communauté européenne

NOM COMMERCIAL	MATIÈRE ACTIVE	PRÉSENTATION	TYPE
APISTAN	fluvalinate	ruban	longue durée
APIVAR	amitraze	ruban	longue durée
BAYVAROL	flumethrine	ruban	longue durée
APILIFE VAR	thymol, menthol, eucaliptol, camphre	vermiculite	longue durée
ILLERTISSER MITE PLATE NASSENHEIDEVERDÜNSTER	acide formique	diffuseur	longue durée
APITOL	cymiazol	liquide	ponctuel sans couvain
PERIZIN	coumaphos	liquide	ponctuel sans couvain

N.B. : Les acides formique (tout type de diffuseur), lactique et oxalique sont non-enregistrés mais acceptés, tolérés ou en autorisation provisoire en Autriche, Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Suède et Espagne.

